

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Travaux dans les E.P.L.E.	331

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,

VU le Code de l'éducation,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) pour la période 2018-2024,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2021,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et orientation

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022 d'une dotation de 78 745 000 € d'autorisations de programme et de 1 611 000 € d'autorisations d'engagement et de 88 365 100 € de crédits de paiement en investissement et de 1 410 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°331 : « Travaux dans les EPLE ».

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 1 611 000 € pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement pour les travaux dans les EPLE, pour la prise en charge des dépenses en matière d'assurance construction pour les opérations de travaux dans les EPLE ainsi que pour la prise en charge des dépenses relatives aux études et actions énergétiques pour les EPLE, au

titre du programme n°331 - « Travaux dans les EPLE ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs